Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250710-DELIB-19-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le lundi 30 juin 2025
Présents :	*16*	A 20 H 30
Votants :	*23*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 19 juin 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - M. DELEDDA R. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J - Mme FAUVEL A.M – Mme JUANICO J. - M. BENOIT M. - M. VERHAEGUE M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. - M. VELASCO M. - M. GIANGRECO C.– Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P –

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme SERGENT Christine	à	Mme CORLETO-QUAGHEBEUR Sandra
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme JUANICO Jeannine
Mme DULIEUX Isabelle	à	Mme BONIFAY Corinne
M. LAOUADI Boualem	à	M. DELEDDA Robert
Mme MAITRE Françoise.	à	M. BENOIT Marc
Mme ALBERTO Michele	à	Mme PARIS Francine
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme GUERIN Jaqueline

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°24/2025

Absents excusés, non représentés :	M. PORTE Louis Mme VIALA Adeline Mme DOSTES Marie-Hélène
Absents non excusés, non représentés :	M. POUTET Joël M. NALBONE Régis
Est nommée secrétaire de séance :	Francine PARIS

La séance a été ouverte à 20 h 30.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250710-DELIB-19-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

DELIBERATION N°19/2025 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME (CASSB)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 26 mai 2025 la CASSB a modifié ses statuts.

Cette modification concerne :

- La compétence gestion des eaux pluviales ;
- La prise de compétence eau brute uniquement pour la parcelle cadastrée OI 527 se trouvant dans la zone d'activité économique de Signes et les parcelles cadastrées OI 68 située sur la commune de Signes et OA 3081 se trouvant sur la commune du Castellet conformément à l'article L.5211-17-2 du code général des collectivités territoriales en tant que compétence facultative supplémentaire.

Cette nouvelle version des statuts doit être approuvée par les communes membres, puis par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification des statuts tels qu'annexés à la présente.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent l la modification des statuts de la CASSB :
Autorisent Monsieur le Maire de la comme de La Cadière d'Azur à signer tous documents afférents à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 10 JUIL. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 10 JUIL. 2025
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (Var) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification